Sciences Po : le concours commun des IEP encore annulé et remplacé par une épreuve à distance et l'étude du dossier scolaire

10/03/2021 à 22h08



Un coup de massue s'est abattu sur tous les élèves qui s'apprêtaient à passer, le 24 avril, le concours commun d'entrée aux Instituts d'études politiques d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse. Mardi soir, en se promenant sur le site internet du Réseau Sciences Po, les élèves ont eu la désagréable surprise de découvrir que les modalités d'entrées en première année avaient été modifiées.

Au lieu des trois épreuves écrites de langue, histoire et question contemporaine (une dissertation mêlant plusieurs disciplines) qui devaient normalement avoir lieu sur place, **l'admission reposera cette année sur une épreuve de question contemporaine à faire à distance, sur l'observation d'une copie du cursus actuel ou antérieur et, surtout, sur le dossier scolaire de première et de terminale.** […]

Le Parisien